

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La société **Retro Futuriste SAS** au capital de 20 000 euros inscrite au registre du Commerce et de sociétés de Paris sous le numéro 845 358 332 dont le siège social est au 25 rue Jean dolent 75014 Paris et représentée par Jérôme Gaymard, Président, ci-après dénommée “**RETROFUTURISTE**” propose à toutes personnes morales ou physiques dotées de sa capacité juridique ou toute autres personne dûment représentée par un représentant légal ci-après “**UTILISATEUR**”, un service de vente, d’installation et de reconditionnement d’équipements pour véhicules électriques.

Article 1 : Définitions

Les termes suivants lorsqu’ils sont indiqués avec une majuscule doivent être entendus comme suit :

Composants : On entend par ce terme les éléments suivants : vélo, moteur, batterie, contrôleur, câblage, écran de contrôle, freins électroniques, capteur de pédalage, support de batterie.

Service : On entend par ce terme à la fois l’action d’installer les Composants sur le véhicule électrique de l’Utilisateur et la vérification de leur fonctionnement ainsi que la réparation et le reconditionnement de ces Composants.

Devis : On entend par ce terme le document fourni lors du dépôt détaillant les prestations projetées ainsi que leur prix.

Article 2 : Objet des conditions générales

Les présentes conditions générales encadrent l’exécution des Services et de la vente des Composants par RETROFUTURISTE.

Article 3 : Obligations de RETROFUTURISTE

RETROFUTURISTE s’engage à :

Fournir à l’Utilisateur les Composants électriques choisis par ses soins

Procéder par son Service à l’installation ou au reconditionnement de ces Composants électriques

Respecter les délais d’installation
RETROFUTURISTE ne procède pas à l’entretien du vélo de l’Utilisateur qui juge seul de l’opportunité de l’électrification de celui-ci.

Article 4 : Prix

4.1: Détermination du Prix

Lors du dépôt, RETROFUTURISTE fait signer à l’Utilisateur, qui l’accepte, un Devis comprenant le Prix du Service ainsi que celui des éventuelles prestations complémentaires demandées par l’Utilisateur.

Dans l’hypothèse où des prestations supplémentaires devraient être réalisées, RETROFUTURISTE informe immédiatement l’Utilisateur de leur nature et de leur prix. Si l’Utilisateur les accepte, RETROFUTURISTE lui adresse un devis complémentaire qu’il accepte par écrit. RETROFUTURISTE remet à la livraison du vélo une facture indiquant l’ensemble des prestations exécutées ainsi que leur Prix. Les prix sont indiqués toutes taxes comprises en euros.

4.2 : Paiement du Prix

RETROFUTURISTE se réserve le droit de demander ou non à l’Utilisateur un acompte de 30% du prix du Devis devant être versé lors du dépôt de son vélo. Le solde du prix sera versé lors de la remise du vélo.

Article 5 : Durée et livraison

RETROFUTURISTE s’engage à tout mettre en œuvre pour procéder à l’exécution du Service sous 72 heures à compter du dépôt.

Au jour du dépôt, par sa signature du devis, l’Utilisateur atteste de la date de dépôt ainsi que de l’état général de son véhicule. Tout dommage ainsi reconnu ne pourra être reproché à RETROFUTURISTE conformément à l’article 3.

En cas de délai supplémentaire, RETROFUTURISTE informe le Client dans un délai de 24 heures de la date de remise envisagée.
RETROFUTURISTE ne pourra être tenue responsable du dommage causé par le retard dont a été informé l’Utilisateur.

Article 6 : Résiliation du Contrat

Dans l’hypothèse où RETROFUTURISTE ne parviendrait pas à procéder à la l’installation conformément à l’article 5, l’Utilisateur pourra notifier à RETROFUTURISTE son intention de résilier le contrat dans un délai de 14 jours à compter de la fin du délai d’installation prévu à l’article 5.

Article 7 : Responsabilité et réclamations

RETROFUTURISTE, ne pouvant pas contrôler les caractéristiques du vélo ni son utilisation par le Client, décline par conséquent toute responsabilité liée à tout dommage causé par l’état du vélo fourni par l’Utilisateur qui ne serait pas conforme à la norme NF EN 15194 relatives aux Cycles – Cycles à assistance électrique – Bicyclettes EPAC, ainsi que tout dommage causé par une utilisation sur voie publique.

Le Client reconnaît dès à présent avoir été informé par RETROFUTURISTE que le vélo ainsi modifié est conforme en l’état à la norme NF EN 15194 qui prévoit que.

L’assistance est bridée à 25 km/h et doit se couper dès que le cycliste cesse de pédaler ;

La puissance nominale maximale du moteur ne doit pas dépasser 0,25 KW.

Toutes modifications effectuées à titre privé sur le véhicule après sa livraison déchargent RETROFUTURISTE de toutes responsabilités.

RETROFUTURISTE s’engage à assurer les locaux qu’il exploite ainsi que les composants déposés par ses clients contre le vol, les incendies et les catastrophes naturelles.

Les pièces mécaniques qui ont été remplacé par les Composants vendues par RETROFUTURISTE doivent impérativement être récupéré par le client dans un délai de 24h après la livraison du vélo.

Une fois passé ce délai ces pièce deviennent la propriété exclusive de RETROFUTURISTE qui peut alors en user comme bon lui semble.

Article 8 : Garanties

RETROFUTURISTE garantit les défauts de manufacture et de montage des produits qu’elle vend et des services qu’elle exécute. Cela ne comprend donc pas la partie mécanique du cycle appartenant au client. Elle s’engage également à garantir le bon fonctionnement de la batterie, du moteur et de l’ensemble du kit pendant une durée de deux ans ou 8000km pendant une durée d’un an, sauf s’il est démontré que l’usage de la batterie n’a pas été conforme à un usage normal. Cela exclut les chutes, les dégâts des eaux, les utilisations intensives ainsi que tout dommage causé par une modification de la part de l’utilisateur.

L’Utilisateur reconnaît lors de la facturation avoir reçu une notice d’utilisation et d’entretien qui expose l’usage normal des composants à savoir :

-Respecter le bridage et les limitations de vitesse

-Coordonner les vitesses mécaniques et électrique

-Coordonner la force musculaire et électrique (particulièrement sur les côtes)

-Ne pas laisser la batterie surchargée ou bien déchargée pendant une durée prolongée.

RETROFUTURISTE ne pouvant pas contrôler les caractéristiques du vélo ni son utilisation par le Client ne pourra voir sa responsabilité engagée que pour les dommages causés par les défauts des produits qu’elle a installés.

RETROFUTURISTE ne garantit pas le Client des pertes de performance induites par l’usure normale des Composants